

Fait à Florac-Trois-Rivière, le 16 novembre 2020

Madame, Monsieur,

Le Parc national met en œuvre un plan d'actions pour être un territoire accueillant pour les pollinisateurs, aussi bien l'abeille domestique que les espèces sauvages. A la suite de canicules et de sécheresses successives, le nectar se fait rare et les abeilles manquent de nourriture. Afin d'augmenter les ressources en nectar et en pollen, **l'établissement public du Parc national lance jusqu'au 15 février 2021 un appel à projets « Plantons des haies mellifères »**, pour financer des plantations de haies sur fin 2021 – début 2022.

« **Plantons des haies mellifères** » s'adresse aux agriculteurs exploitant des parcelles sur la zone cœur ou dans l'aire d'adhésion du Parc. **Les haies présentent en effet des avantages multiples** en milieu agricole : elles permettent entre autres de favoriser l'infiltration de l'eau, de réguler les épisodes extrêmes inondation/sécheresse par un captage et une restitution lente de l'eau, d'apporter de l'ombre aux troupeaux, de lutter contre l'érosion des sols et de couper le vent.

Les agriculteurs retenus seront accompagnés pour la conception de leur projet, le choix des essences, le lieu d'implantation de la haie, sa longueur ainsi que sa plantation. Les plants financés constituent une liste de 23 essences locales adaptées aux différents sols, alternant arbres et arbustes, et avec des floraisons échelonnées.

Vous souhaitez en savoir plus sur cet appel à projet ? Vous êtes intéressés pour déposer votre candidature ?

Retrouvez tous les détails techniques dans le cahier des charges ci-joint.
Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le technicien agri-environnement de votre massif.

Bien cordialement,

Anne Legile

